

Université Badji Mokhtar.
Faculté de médecine.
Service de médecine légale.
Année universitaire : 2013/2014.

Epreuve du module de déontologie médicale.

Le 09-01-2014.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes

Première question : (04 points)

Quels sont les principes fondamentaux de la loi n° 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé ? ✓

Deuxième question : (04 points)

Enumérez les situations au cours desquelles le médecin doit révéler l'information à caractère secret dans un intérêt de santé publique. ✓

Troisième question : (04 points)

La loi insiste sur le droit du patient à recevoir une information claire, loyale, complète, intelligible, approximative et continue avant tout acte médico-chirurgical dans une perspective de consentement éclairé :

Sur quoi doit porter cette information ?

Quatrième question : (04 points)

Le code de déontologie médicale précise les dispositions réglementaires concernant l'exercice professionnel; dans ce cas donnez la définition du compérage et de la ristourne.

Cinquième question : (04 points)

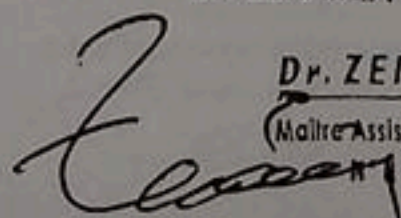
Le fondement de l'organisation des nations unies (l'ONU) est basé sur plusieurs articles relatifs aux droits de l'enfant ; ✓

Citez, selon votre choix trois recommandations.

Bonne chance

Le responsable du module

Dr. ZERAIRIA Y.


Dr. ZERAIRIA Yacine
(Maître Assistant en Médecine Légale)
Ordre: 3134 / 23